

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 655/2016
Date: 8 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 729430
Classification: Non classifié

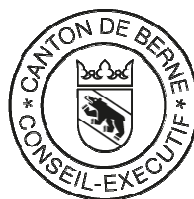
HES-SO, rapport annuel 2014 ; comptes annuels 2014 ; budget 2016 et rapport annuel 2015 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif et proposition au Grand Conseil

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique,
arrête :



- 1) Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2014 ; des comptes annuels 2014 ; du budget 2016 et du rapport annuel 2015 de la commission interparlementaire de contrôle HES-SO.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC) et les articles 7 et 10 de la Convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires :

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique